

DECRET N° 2001-069 DU 20 FEVRIER 2001

Portant création du 1^{er} Bataillon
de Commandos Parachutistes.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 décembre 2000 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est créé un corps de troupe dénommé 1^{er} Bataillon de Commandos parachutistes (1^{er} BCP).

Article 2 : Le 1^{er} Bataillon de Commandos Parachutistes a vocation à intervenir en tout lieu du territoire national et sur des théâtres extérieurs.

Article 3 : Le 1^{er} Bataillon des Commandos Parachutistes est implanté à Ouassa, dans le Département du Zou.

Article 4 : Le 1^{er} Bataillon de Commandos Parachutistes est placé sous l'autorité du Commandant de l'armée de terre.

.../...

Article 5 : L'organisation, les effectifs et les équipements du 1^{er} Bataillon de Commandos parachutistes font l'objet d'organigrammes, de tableaux d'effectifs et de dotation définis sur instructions du Ministre chargé de la Défense Nationale.

Article 6 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 février 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances,
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE .-

Le Ministre délégué auprès du
Président de la République, chargé
de la Défense Nationale,

Pierre O S H O.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MDN 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO I.